



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 avril 2020

**Nombre de conseillers en exercice : 8**

**Date de convocation : 17 avril 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de TARNAC, vu l'obligation de confinement, s'est réuni virtuellement par internet, en session ordinaire, le 22 avril 2020 à 10h00 sous la présidence de Madame Marie-Rose BOURNEIL, Maire.

**Présents :** M.R. BOURNEIL J. BESSE, F. BOURROUX, P. CHAUVOT, J. GABIACHE, C. LUCE, P. MARSALEIX, B. ROSOUX.

**Absents excusés :** néant

Le quorum est atteint, Monsieur François BOURROUX est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 10h00

### Ordre du jour

Madame le Maire présente l'ordre du jour suivant :

**- DSIL 2020 Plan de financement espace de consultation et de soins**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### Séance

#### **Demande d de subvention et plan de financement - Création d'un espace de soins et de consultations. Délibération n° 2020- 24**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les remarques des services de l'Etat sur les taux et les critères de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL 2020). Il est donc nécessaire de modifier les taux DETR et DSIL et de reprendre une délibération pour annuler et remplacer la délibération n° 2020-17 du 26 février 2020. Le projet de création d'un espace de consultations au rez de chaussée arrière de la maison communale, projet de revitalisation de la commune en permettant de développer un accueil de proximité pour les habitants, s'inscrit dans le cadre des objectifs DSIL au travers des contrats visant au développement des territoires ruraux.

Les actions destinées à favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population font partie des opérations éligibles dans le cadre des contrats de ruralité entre l'Etat et le PETR.

Madame le Maire précise que ce projet sera déposé auprès des services de l'Etat pour qu'il puisse bénéficier en complément de la DETR, d'un financement DSIL pour l'année 2020, à savoir :

- **Aménagement d'un espace de consultation et de soins au rez de chaussée arrière de la maison communale.**
- **Mise aux normes de l'équipement au regard des exigences nouvelles en matière de protection contre l'incendie et de prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.**

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de :  
68 126 € HT soit 74 323.20 € TTC

Madame le Maire propose au conseil municipal :

D'approuver le projet pour l'année 2020,

De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2020 et du contrat de ruralité DSIL 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve le projet retenu pour l'année 2020 : Création d'un espace de consultation et de soins, mise aux normes incendie et accessibilité pour un montant de 68 126 € HT soit 81 751.20 € TTC**
- **Demande à M. le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat de ruralité.**

**Le financement est arrêté comme suit :**

<b>DSIL (30 %)</b>	<b>20 438 €</b>
<b>D.E.T.R (35 %)</b>	<b>23 841 €</b>
Conseil départemental (CSC)	8 400 €
Fonds libres (20%)	15 447 €

TOTAL 68 126 € HT

- **Autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.**
- **Le Conseil municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention.**
- **Demande à Madame le Maire d'inscrire la dépense au budget.**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-17 du 26 février 2020*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15

Affiché en mairie le

Le Maire

Marie-Rose BOURNEIL